

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

REÇU EN PREFECTURE

Le 14 août 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20250801-D202500120I0-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 26 de Votants : 28

Dont vote par procuration: 2

Abstention: 0

Contre: 0

OBJET:

Congrès ACCD'OM & Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de France – 2025

NOTA: Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 15/08/2025 que la convocation avait été faite le 25/07/2025.

Le Maire.

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025.00120/2025 du 01/08/2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier août, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 25 juillet 2025, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire.**

Etaient présents: (26)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint Maire), Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire). M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale)

Absents: (21)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDDINE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), **Mme Fatima** Fayna M'SOILI (Conseillère M. Abdallah OUMOURI (Conseiller Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipal), municipale déléguée), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Mounib SOILIHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), **Mme Anfiat TOUMBOU** DANI (Conseillère municipale)

Absents excusés: (0)

Procuration: (2)

Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR, Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou;

Considérant que le 33^{ème} congrès de l'ACCD'OM (Association des Communes et Collectivités D'Outre-Mer) se tiendra du 12 au 14 novembre 2025 à l'hôtel mercure Paris porte de Versailles ;

Considérant que l'édition 2025 du congrès de l'ACCD'OM sera un rendez-vous clé pour les élus ultramarins et se déroulera au plus près des institutions et des décideurs politiques, pour faire entendre la voix des Outre-mer et porter vos propositions ;

Considérant que trois journées de travail dédiées se tiendront en amont du 107ème congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France, une articulation pensée pour favoriser les échanges, renforcer les convergences et inscrire les enjeux ultramarins au cœur des débats nationaux;

Considérant que le congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France se tiendra à Paris-Expo, Porte de Versailles les 18, 19 et 20 novembre 2025 ;

Considérant que cet évènement, organisé par l'AMF (Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité) œuvre toujours pour mieux préserver les intérêts des communes et de leur intercommunalité;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Article 1^{er}: donner un avis favorable à la participation de la ville de Mamoudzou à ces deux congrès qui auront lieu au mois de novembre 2025.
- <u>Article 2</u>: de désigner Madame **Anzimya HOUMADI** pour représenter la ville au 33^{ème} congrès de l'ACDD'OM.
- <u>Article 3</u>: de désigner les élus suivants : Anzimya HOUMADI, Dhoimrat HALIDI et Marianne DAMARY pour représenter la ville au 107ème congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France.
- Article 4 : de prendre en charge les frais liés à ces déplacements.
- <u>Article 5</u>: d'inscrire les dépenses afférentes à ces déplacements au niveau du budget communal.
- <u>Article 6</u>: d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 11/08/2025

Le Maire

Abstention (0): Contre (0):